

---

# Assemblée communale du 14 mai 2019

---

Présidence : Monsieur Cédric Péclard, Syndic

Scrutateurs : Messieurs Christian Gozel, Patrick Maendly et Jean-Pierre Rey

Présents : 84 (selon liste des présences)

Excusé(s) : Mesdames Corry Fontaine, Nathalie Fontaine, Rosa Imfeld, Béatrice Kottelat et Simone Lambert  
Messieurs Georges Baeriswyl, Christian Bangerter, Frédéric Bouverat, Marcel Brülhart, Frédéric Fontaine, Jean-Paul Hadorn et Pierre Rossier

A 20 heures, Monsieur le Président ouvre l'assemblée et souhaite la plus cordiale bienvenue aux citoyennes et citoyens présents ainsi qu'aux représentants de la presse.

En préambule, il informe l'assemblée de la présence de Monsieur Noam Berchier, architecte, qui présentera l'étude réalisée pour l'assainissement de la grande salle d'Aumont suite au mandat qui lui a été attribué par le Conseil communal.

Cette assemblée a été convoquée par la Feuille Officielle N° 18 du 3 mai 2019, par affichage au pilier public par envoi à tous les ménages.

Aucune remarque n'étant formulée concernant le mode de convocation, cette assemblée est valablement constituée et apte à délibérer.

Monsieur le Président donne connaissance de l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2018
2. Comptes 2018
  - 2.1. Fonctionnement
  - 2.2. Investissement
  - 2.3. Rapport de l'organe de révision et de la commission financière
  - 2.4. Approbation
3. Crédit d'investissement pour l'aménagement de la route des Rittes et de la route du Moulin à Montet y compris canalisations
  - 3.1. Rapport de la commission financière
  - 3.2. Approbation
4. Approbation du règlement communal relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires
5. Désignation de l'organe de révision
6. Présentation des projets en cours
  - 6.1. Assainissement de la grande salle d'Aumont
  - 6.2. Arrêts de bus à Aumont et Granges-de-Vesin
  - 6.3. Chemin piétonnier de la Léchère à Aumont
  - 6.4. Déplacement de la route cantonale Montet-Mussillens, secteur Champs-Montants
7. Divers

## 1. Procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 2018

Ce procès-verbal étant joint à la convocation, Monsieur le Président demande s'il y a des remarques ou des demandes de renseignements.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2018 est accepté à l'unanimité des membres présents.

## 2. Comptes 2018

### 2.1 Fonctionnement

Lecture est donnée par Monsieur Sébastien Banderet de la récapitulation des comptes de fonctionnement 2018 qui se présente comme suit :

<b>RECAPITULATION COMPTES DE FONCTIONNEMENT</b>	Comptes 2018	
	Dépenses	Recettes
<b>TOTAUX FONCTIONNEMENT</b>	<b>5'196'321.63</b>	<b>5'201'950.25</b>
ADMINISTRATION	541'762.05	100'228.60
ORDRE PUBLIC	106'585.80	48'363.35
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'527'174.66	99'490.05
CULTE, CULTURE ET LOISIRS	31'095.70	
SANTE	466'540.60	4'665.20
AFFAIRES SOCIALES	610'094.95	
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	285'451.15	23'034.35
PROTECTION+AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	674'815.90	626'854.80
ECONOMIE	18'763.50	
FINANCES ET IMPÔTS	934'037.32	4'299'313.90
<b>Excédents recettes fonctionnement</b>	<b>5'628.62</b>	

Il demande s'il y a des questions à ce sujet ou des demandes de renseignements. La parole n'est pas demandée.

### 2.2 Investissements

Lecture est donnée par Monsieur Sébastien Banderet de la récapitulation des comptes des investissements 2018 qui se présente comme suit :

<b>RECAPITULATION COMPTES DES INVESTISSEMENTS</b>	Comptes 2018	
	Charges	Produits
<b>TOTAUX INVESTISSEMENT</b>	<b>946'117.65</b>	<b>298'020.25</b>
PROTECTION+AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	459'715.10	298'020.25
FINANCES ET IMPÔTS	486'402.55	
<b>Excédents charges investissement</b>		<b>648'097.40</b>

Il demande s'il y a des questions à ce sujet ou des demandes de renseignements. La parole n'est pas demandée.

### 2.3 Rapport de l'organe de révision et de la commission financière

#### Rapport de l'organe de révision

Monsieur le Président donne connaissance des conclusions du rapport de l'organe de révision qui recommande à l'assemblée l'approbation des comptes 2018.

#### Rapport de la commission financière

La commission financière s'est réunie le mercredi 8 mai 2019 pour examiner le rapport de révision de la comptabilité 2018 établi par la fiduciaire Fiducconseils SA. Elle a constaté que les comptes de fonctionnement bouclent avec un bénéfice de CHF 5'628.62 et que les comptes d'investissement présentent un excédent de charges de CHF 648'097.40. Sur la

base de ces éléments, elle approuve les conclusions du rapport de l'organe de révision et recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2018 tels que présentés.

## **2.4 Approbation des comptes 2018**

Les comptes de fonctionnement et des investissements 2018 sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée.

## **3. Crédit d'investissement pour l'aménagement de la route des Rittes et de la route du Moulin à Montet y compris canalisations**

Monsieur Jacques Rey explique que de nombreux problèmes ont été rencontrés dans le cadre des travaux de bouclage du réseau d'eau potable et de mise en séparatif de la route de Vesin. Après analyse de la situation, le Conseil communal a décidé d'entreprendre des travaux complémentaires en vue d'une réfection à neuf des infrastructures de la route des Rittes et de la route du Moulin. Les travaux envisagés concernent la mise en séparatif complète des deux secteurs, la réfection complète de la route des Rittes et de la route du Moulin, le renouvellement des conduites d'eau potable, la modification et l'amélioration de l'éclairage public et la réfection d'un chemin piétonnier.

Le montant du crédit d'investissement nécessaire à la réalisation de ces travaux s'élève à CHF 400'000.-.

Cette dépense sera couverte par recours éventuel à l'emprunt à un taux d'intérêt annuel estimé de 1.5% (CHF 6'000.-/an) avec amortissement annuel de 4% (CHF 16'000.-/an).

Monsieur Rolf Fehlmann se renseigne sur l'état des conduites d'eau potable ainsi que la mise en séparatif de l'évacuation et l'épuration des eaux.

Monsieur Jacques Rey précise que les conduites d'eau potable actuelles sont en éternit et seront remplacées par des conduites en PVC selon les exigences du plan communal des infrastructures d'eau potable (PIEP). La mise en séparatif de l'évacuation et l'épuration des eaux permettra de diminuer la quantité des eaux parasites qui transitent par la STEP et, de ce fait, les coûts d'exploitation.

### **3.1 Rapport de la commission financière**

La commission financière s'est réunie le mercredi 8 mai 2019 pour examiner ce crédit d'investissement d'un montant total de CHF 400'000.-. Elle donne connaissance de la charge annuelle qui le touchera (intérêts et amortissement) et reconnaît cet investissement nécessaire et utile. Elle demande donc aux citoyens de l'approuver tel que présenté.

### **3.2 Approbation**

L'assemblée approuve à l'unanimité le crédit d'investissement de CHF 400'000.- pour l'aménagement de la route des Rittes et de la route du Moulin à Montet y compris canalisations.

## **4. Approbation du règlement communal relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires**

A la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle législation sur la médecine dentaire scolaire au 1<sup>er</sup> août 2016, l'adoption d'un nouveau règlement est nécessaire.

Le projet de règlement présenté a été réalisé sur la base du règlement cantonal type en collaboration avec la Service de la santé publique (SSP).

Monsieur le Président donne connaissance des principales modifications par rapport à l'ancien règlement. L'aide financière de la commune pour les contrôles, les soins dentaires et les traitements orthodontiques sera calculé en fonction des capacités financières des bénéficiaires selon un barème de réduction annexé au règlement.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée approuve à l'unanimité le règlement communal relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires.

## **5. Désignation de l'organe de révision**

Le mandat attribué à la société Fiduseils SA étant arrivé à terme, il y a lieu de nommer un nouvel organe de révision pour le contrôle des comptes. Il est à noter que plusieurs reconductions sont possibles ; toutefois, la durée du mandat ne peut excéder six ans successifs.

L'organe de révision est désigné par l'assemblée communale sur proposition de la commission financière pour un contrôle d'un à trois exercices.

Madame Annelise Volery, au nom de la commission financière, signale que trois offres ont été réceptionnées pour l'attribution de ce mandat à savoir :

- NBA Audit SA à Villars-sur-Glâne / CHF 5'500.- HT
- Fidexpert SA à Granges-Paccot / CHF 4'000.- HT
- Fiduflex SA à Estavayer-le-Lac / CHF 4'000.- HT

Après analyse de trois offres reçues, Madame Annelise Volery propose à l'assemblée de désigner Fiduflex SA à Estavayer-le-Lac comme organe de révision externe de la commune pour le contrôle de trois exercices (2019-2020-2021). Les honoraires s'élèveront à CHF 4'000.- HT bloqués sur la durée du mandat.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée attribue à l'unanimité le mandat de révision à Fiduflex SA, pour le contrôle de trois exercices (2019-2020-2021), au prix forfaitaire arrêté de CHF 4'000.- HT par exercice.

## **6. Présentation des projets en cours**

### **6.1 Assainissement de la grande salle d'Aumont**

En préambule, Fabrice Maendly explique que l'installation de production de chaleur du bâtiment se doit d'être assaini car elle ne répond plus aux exigences légales. En parallèle, le Conseil communal s'est posé la question d'améliorer l'isolation extérieure du bâtiment. Dans ce cadre, un crédit d'étude de CHF 40'000.- a été voté en décembre 2017. Le Conseil communal a mandaté l'atelier d'architecture Berchier pour procéder à l'étude d'assainissement du bâtiment.

Il donne la parole à Monsieur Noam Berchier, architecte, pour la présentation de l'étude qu'il a réalisée. Il relève des points critiques sur le bâtiment notamment au niveau des façades (infiltrations d'eau). L'amélioration de la qualité au niveau de l'isolation extérieure permettra également un assainissement de la production de chaleur du bâtiment. Il précise que l'aspect extérieur du bâtiment va changer.

Il ressort de cette présentation deux variantes en vue d'assainir ce bâtiment soit :

- Réfection de l'enveloppe extérieure du bâtiment y compris changement de l'installation de production de chaleur : CHF 2'500'000.-
- Réfection de l'enveloppe extérieure du bâtiment y compris changement de l'installation de production de chaleur avec réaménagement intérieur : CHF 3'500'000.-

A plusieurs questions posées au sujet de ce dossier, il est répondu comme suit :

- L'éventuel aménagement d'un nouvel accès à la grande salle n'est pas englobé dans les coûts des deux variantes présentées et est estimé à CHF 700'000.-
- Un bâtiment reconstruit à neuf coûterait plus du double
- Aucune autre variante n'est pour l'heure envisagée par le biais d'un autre bureau d'architecture. Un concours d'architecture coûte cher et n'a pas forcément les résultats escomptés

- La nouvelle enveloppe permettra une économie d'énergie conséquente
- Les travaux d'assainissement n'impacteront que très peu les activités scolaires qui ont lieu dans le bâtiment
- Les subventions éventuelles ne sont pas englobées dans ces coûts

## **6.2 Arrêts de bus à Aumont et Granges-de-Vesin**

Jean Juon présente les plans élaborés par le bureau d'ingénieurs CFA concernant les projets d'arrêts de bus des Transports publics fribourgeoise (TPF) à Aumont et Granges-de-Vesin.

L'arrêt de bus de Granges-de-Vesin sera aménagé sur la route de Chéseau. Celui d'Aumont sera implanté devant la grande salle en remplacement de l'arrêt actuel situé sur la route cantonale. Il donne connaissance de quelques détails concernant ces nouveaux arrêts (longueur, circulation, etc). Il présente également le projet du nouvel accès à la salle d'Aumont qui a été élaboré sur le devant du bâtiment en parallèle au projet d'arrêt de bus. Les deux dossiers d'arrêts de bus seront transmis aux services cantonaux concernés pour examen préalable.

Il indique que le coût de ces aménagements sera chiffré et soumis à l'approbation d'une prochaine assemblée communale avant mise à l'enquête publique.

Monsieur Bernard Berchier demande si l'accès sur l'arrière du bâtiment a été étudié.

Il est répondu qu'il a été étudié mais qu'il s'avère compliqué du fait qu'il toucherait à la zone agricole et à plusieurs propriétaires. Les abris de protection civile de la salle posent problème à cet aménagement de même l'emplacement de l'accès situé au revers.

Monsieur Gérard Fontaine constate que le nouvel accès prévu sur le devant du bâtiment pose quand même des problèmes au niveau de la sécurité des enfants malgré le fait que l'espace qui leur est réservé soit plus important qu'auparavant. Les véhicules continueront à circuler sur le devant du bâtiment.

## **6.3 Chemin piétonnier de la Léchère à Aumont**

Jean Juon présente le projet de chemin élaboré qui longera la route communale jusqu'au carrefour du chemin de la Croix. Il signale à ce sujet que le retard dans le cadre de l'élaboration de ce projet n'est pas dû aux propriétaires du terrain concernés par ce dossier. Il est également prévu la modification du carrefour de la route de la Croix avec installation d'un panneau de signalisation « Stop » à la place du « Cédez-le-Passage ». Le projet en question sera soumis aux services cantonaux concernés pour enquête préalable avant mise à l'enquête publique.

Monsieur Dany Santos demande s'il est prévu de modifier le goulet situé sur le haut de la route de Granges-de-Vesin dans le cadre de ce projet.

Monsieur le Président indique que cela n'est pas prévu. Le but est de sécuriser le cheminement piétonnier des enfants. Les coûts d'un tel aménagement seraient trop importants vu la situation notamment le problème du hangar.

Monsieur Elian Volery s'interroge sur la modification du panneau de signalisation à la sortie de la route de la Croix. Il estime qu'elle n'arrangera pas la situation par rapport aux véhicules qui arrivent depuis la route de Granges-de-Vesin.

Monsieur le Président répond que cette remarque est justifiée et sera prise en compte.

## **6.4 Déplacement route cantonale Montet-Mussillens, secteur Champs-Montants**

Monsieur le Président informe que ce projet est élaboré en collaboration avec l'entreprise Jean Weibel. La principale raison de ce déplacement est la sécurisation du carrefour du

Virage à Montet notamment pour les enfants ainsi que pour diminuer les nuisances sur la route des Champs-Montants.

Il indique que l'idée est de relier le carrefour de la Croix-des-Fous à la route cantonale Montet-Frasses par une nouvelle route (plusieurs variantes sont à l'étude). Le tronçon de route cantonale des Champs-Montants à la sortie de Montet serait de ce fait supprimé. Il précise encore que le canton n'est pas opposé à ce déplacement suite à une rencontre avec des représentants de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Monsieur Marcel Pochon, en tant que propriétaire touché par ces futurs travaux, propose une variante différente qui présenterait, selon lui, des avantages au niveau de sa réalisation et des coûts financiers (déplacement depuis l'entrée du village de Montet, côté Champs-Montants, en direction de la route cantonale Montet-Frasses).

Monsieur le Président prend bonne note de la proposition de Monsieur Marcel Pochon.

Il précise encore que la population sera tenue informée dans le cas où le Conseil communal va de l'avant avec ce projet de déplacement.

## 7. Divers

En préambule, Monsieur le Président donne connaissance de quelques informations concernant les dossiers suivants :

- Filiale postale au sein de l'administration communale : Ouverture le jeudi 6 juin prochain. Les nouveaux horaires de l'administration communale correspondront également à ceux de la filiale postale
- Transports scolaires : Dès la rentrée scolaire d'août 2019, les transports scolaires s'effectueront à la ligne avec les Transports publics fribourgeois (TPF)
- Bâtiment communal Les Chenevières Montet : Un crédit d'investissement de CHF 350'000.- a été voté par l'assemblée en date du 11 décembre 2018 pour la transformation du bâtiment. Le deuxième logement du bâtiment s'étant libéré, le Conseil communal envisage de mettre en vente ce bâtiment et, de ce fait, de renoncer aux travaux de transformation prévus

Monsieur le Président apporte les réponses suivantes aux questions en suspens depuis la dernière assemblée :

- Abri pour arrêt de bus des écoles primaires et enfantines à Frasses : Cette question est devenue sans objet du moment que l'arrêt de bus actuel devant l'ancien bureau communal de Frasses sera supprimé
- Installation d'un miroir à la sortie de la route communale de la Matéran sur la route cantonale : Le miroir a été installé comme demandé
- Sortie des véhicules qui fréquentent la station essence et le shop du Virage à Montet sur la route cantonale : Le Conseil communal est intervenu auprès du propriétaire afin que la signalisation adéquate soit mise en place selon le permis de construire qui a été délivré pour la station essence
- Centralisation des installations sportives : Les sociétés sportives de la commune ont été reçues en séance fin mars pour discussion quant à leur avenir. Les sociétés ont été priées de fournir un inventaire de leur installation avec leur souhait pour le futur. Une réflexion aura ensuite lieu afin de trouver une solution pour améliorer la situation.

Monsieur le Président indique encore que le Conseil communal a engagé Monsieur Jérôme Volery en tant qu'employé communal à partir du 1<sup>er</sup> mai 2019 en vue du futur départ à la retraite de Monsieur Jean-Marie Mollard. Il sera en charge de tous les travaux liés au service de la voirie et de l'édilité.

Il ouvre ensuite la discussion et donne la parole aux citoyens présents.

Madame Jeanine Lane s'interroge sur la situation de l'immeuble propriété de Madame Ruth Abplanalp à Granges-de-Vesin.

Monsieur le Président répond que la situation est bloquée du fait de l'intervention de la Justice de Paix dans ce dossier. La commune n'est pas en mesure pour l'instant d'acquérir cet immeuble malgré le crédit voté.

Monsieur Philippe Huguet informe l'assemblée qu'il est en charge de l'inventaire des hirondelles de fenêtres et qu'il ne faut pas s'étonner s'il circule autour des bâtiments.

Monsieur Jacques Mangin relève que les nouveaux horaires d'ouverture de l'administration communale et de la filiale postale ne sont pas pratiques pour les personnes qui travaillent (pas d'ouverture le samedi matin).

Monsieur Rolf Fehlmann estime qu'il faut freiner la circulation à l'entrée du village de Granges-de-Vesin depuis Montet afin d'éviter tout risque d'accident.

Monsieur Hubert Pidoux s'interroge sur les projets de la commune au niveau aménagement du territoire concernant l'art. 111 RF Les Montets, propriété de la communauté héréditaire de feu Germain Volery.

Monsieur le Président répond que cette parcelle est l'heure actuelle situé en zone agricole. Elle est toutefois inscrite au plan directeur communal comme zone d'extension future mais fait partie des surfaces d'assolement qui ne peuvent être attribuées à la zone à bâtir. Il précise que la commune n'a pour l'heure aucune possibilité d'étendre sa zone à bâtir.

Monsieur Hubert Pidoux souhaite connaître les salaires des conseillers communaux et des employés communaux.

Monsieur le Président indique que ces informations se trouvent dans les comptes communaux qui étaient joints à la convocation à cette assemblée.

Monsieur Dany Santos demande si tous les élèves seront pris en charge par les bus TPF.  
Monsieur le Président répond par l'affirmative.

Monsieur Michel Perret se plaint des déjections canines qui ne sont pas ramassées dans le secteur de l'école à Montet.

Monsieur le Président indique que le nécessaire sera fait pour solutionner ce problème.

Monsieur Clément Leu pose la question de la situation de la place multisports.

Monsieur Fabrice Maendly répond que le projet est en cours d'élaboration pour mise à l'enquête publique. Il est toutefois attendu un retour du Service des biens culturels par rapport à ce dossier du moment qu'il se situe à proximité d'un bâtiment protégé.

Madame Florence Rossier se renseigne sur l'arrivée de la fibre optique dans la commune.

Monsieur le Président précise que les résultats du sondage effectué ne sont pas suffisants pour son installation dans la commune. Il ajoute toutefois qu'une motion a été déposée au Grand Conseil pour que le canton finance l'installation de la fibre optique.

La parole n'étant plus demandée, et avant de clore cette assemblée, Monsieur le Président remercie pour leur travail ses collègues du Conseil, les employés communaux et toutes les personnes qui s'engagent pour la commune.

Il remercie également les citoyennes et citoyens présents et les invite à partager le verre de l'amitié accompagné de la traditionnelle pizza.

L'assemblée est levée à 22 heures.

Le Président

Le Secrétaire

C. Péclard

D. Fasel